

Neuchâtel, le 15 septembre 2022

Les Vert·e·s - Réponse à la consultation sur le Projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques.

Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s remercient le Conseil d'Etat pour l'ouverture de la consultation sur le projet de Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques. Le processus participatif mis en place a permis d'améliorer notablement le premier projet. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s formulent notamment quelques remarques pour accentuer encore la collaboration et la concertation entre acteurs et entre autorités communales et cantonales.

Il est à relever avec satisfaction le processus participatif qui a accompagné les réflexions et l'introduction des principes du développement durable à l'art. 3. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s saluent également l'accent fort mis sur la participation culturelle, la médiation culturelle et la sensibilisation à l'art. Ces perspectives d'investissement laissent augurer un meilleur partage des ressources culturelles et artistiques au sein de la population neuchâteloise. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s espèrent toutefois que ce développement positif du côté du public ne se fasse pas au détriment des soutiens octroyés aux artistes pour la recherche, la création et la diffusion.

De manière plus général, il apparait que la proposition soumise favorise la création d'un réel, effectif et fonctionnel réseau culturel neuchâtelois, toutefois encore de manière insuffisante. Notre région bénéficie en effet d'acteurs d'importance romande, à l'instar du NIFFF, des Jardins musicaux ou encore du TPR et de la Plage des six pompes. Elle possède également un terroir remarquable de sociétés locales de plus petites dimensions et aussi de démarches plus individuelles. Pour les Vert·e·s neuchâtelois·e·s, ce terreau culturel diversifié et plus vivant que jamais nécessite un cadre légal lui permettant son plein épanouissement. Or, le projet de loi fait courir le risque, à terme, d'une concentration des moyens financiers, humains ou encore immobiliers sur quelques institutions seulement. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s souhaitent donc que les ressources à disposition soient davantage partagées, accessibles et réparties sur tout le territoire. Il est important que l'ensemble des structures culturelles travaillent de concert et dans un même élan à renforcer la politique culturelle cantonale. Dans cette optique, les Vert·e·s

neuchâtelois·e·s souhaitent que cette base légale pose les fondements pour un meilleur partage des ressources. Par exemple, la concertation entre les politiques culturelles cantonale et communale doit être davantage balisée. Par exemple, de quelles manières les lieux et manifestations culturelles de petites tailles, à vocation communales, sont-elles complémentaires aux grandes institutions ? De quelles manières, celles-ci peuvent contribuer à l'émulation de celles-là ? Des synergies, des collaborations, des échanges, des partages entre institutions et régions doivent être encore davantage promues, soutenues et valorisées.

Dans l'optique de mieux partager les ressources, les Vert·e·s neuchâtelois·e·s se questionnent encore sur les outils que se donne le Conseil d'Etat pour la vérification de la bonne utilisation des fonds alloués. Il est en effet nécessaire que les fonds dévolus à la culture soient intelligemment affectés. De plus, il reste peu tolérable que certaines activités culturelles ne reçoivent que très peu de soutiens, particulièrement cantonaux, en comparaison à d'autres.

Finalement, les Vert·e·s neuchâtelois·e·s suggèrent également de doter la loi d'un mécanisme qui permettrait d'instituer des garanties de déficit pour les manifestations extraordinaires uniques.